



Concours PsyEN EDA 2022 : un résultat catastrophique de plus !

Les résultats du concours 2022 de recrutement des PsyEN du 1^{er} degré, spécialité éducation, développement et apprentissages (EDA), sont catastrophiques : 126 admissibles pour 155 postes à pourvoir, soit un déficit de 29 PsyEN EDA à terme sur le terrain à la rentrée prochaine !

Alors que les personnels et les postes manquent déjà et que le nombre d'élèves à suivre est de plus en plus important, cette baisse de recrutement aura un impact certain sur les conditions de travail des PsyEN EDA et sur la gestion des élèves à besoins particuliers dans les écoles.

Mais, cette crise de recrutement des PsyEN EDA n'est pas isolée car elle touche aussi celui des professeurs des écoles (CRPE) où nous constatons un effondrement du nombre de candidats admissibles notamment à Versailles, 484 admissibles pour 1430 postes proposés, ou à Paris, 180 admissibles pour 219 postes proposés...

Cette baisse du recrutement est aussi à mettre au crédit de la création du statut des PsyEN en 2017, suite à la fusion des corps des psychologues scolaires du 1er et des Copsy du 2nd degré. Ainsi, avant cette fusion en 2017, il fallait avoir une licence en psychologie pour demander à partir en formation DEPS d'un an, pour devenir psychologue scolaire. Or, depuis 2017 et avec la mastérisation, cela n'est plus possible ce sont essentiellement des étudiants qui passent le concours pour être PsyEN, sans jamais être enseignants d'ailleurs. Avant 2017, si l'administration manquait de PsyEN, elle pouvait solliciter des PE titulaire pour assurer cette mission.

Contrairement à l'UNSA, la FSU et le SNALC, le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP FO, s'étaient opposés à la création de ce nouveau corps en 2017 en votant contre le décret instituant ce nouveau corps.

La situation, déjà intenable, s'annonce donc catastrophique dans les écoles à la rentrée 2022. Les PsyEN EDA ne peuvent plus répondre à toutes les demandes et ont des secteurs de plus en plus importants à gérer. De plus, l'imposition de l'obligation vaccinale pour ces personnels, que l'Etat considère à tort comme des personnels de santé, a entraîné notamment des suspensions de PsyEN EDA et la répartition de leurs secteurs sur les autres PsyEN EDA, déjà débordés par les multiples dossiers d'élèves à suivre.

Cette situation amènera encore une fois l'administration à recourir aux PsyEN contractuels dans le cadre de la contractualisation des fonctionnaires imposée par la loi de transformation de la Fonction publique dont le SNUDI-FO exige l'abrogation... Dans l'académie de Versailles, la rectrice recrute ainsi 60 PsyEN contractuels.

Le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, n'abandonne pas sa revendication de recrutement massif de personnels sous statut de fonctionnaire d'Etat et exige pour cela :

- l'abandon de la mastérisation et de la réforme Blanquer des concours ;
- le retour à un recrutement à Bac+3 notamment par la mise en œuvre immédiate d'un concours exceptionnel, avec une véritable formation professionnelle initiale rémunérée et la possibilité pour un PE de partir en formation du même type que le DEPS ;
- l'abandon de l'obligation vaccinale pour les PsyEN ainsi que les autres personnels touchés par cette mesure ;
- l'augmentation de 22% de la valeur du point d'indice.

Le SNUDI-FO ne se résout pas à la catastrophe annoncée et prend contact avec les autres organisations syndicales afin de discuter d'initiatives communes en direction du prochain ministre. La rentrée 2022 ne peut avoir lieu dans de telles conditions !

Montreuil, le 23 mai 2022